

Objet : Election du vice-président du Comité de direction

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de l'EPIC OFFICE DE TOURISME DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le onze mai à 18h

Le comité de direction de l'EPIC, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. GROLLIER

Présents : MMES MRS. GROLLIER. BAILLY. LEBRAT. SEINE. TUR. BAVUZ. CHARPINE. MALLEIN. PUGNOT. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. TAVEL (pouvoir CHARPINE)

Secrétaire de séance : P.ZUCCHERO

Le Président,

Rappelle que conformément à l'article R. 133-5 du Code du tourisme et à l'article 9 des statuts de l'Office de tourisme, le Comité de direction désigne un vice-président en son sein ;

Rappelle qu'en application de l'article 9 des statuts de l'Office de tourisme, l'élection du Vice-président a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après un tour de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour et l'élection a lieu alors à la majorité relative ;

Recueille les candidatures aux fonctions de vice-président du Comité de direction de l'Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette :

- Madame Patricia SEINE

Soumet au vote des membres du Comité de direction les candidatures de : Madame Patricia SEINE conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de l'Office de tourisme.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

Vu l'article R. 133-5 du Code du tourisme ;

Vu l'article 9 des statuts de l'Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette ;

Élit à 11 voix (unanimité) Madame Patricia SEINE aux fonctions de Vice-présidente du Comité de direction de l'Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

Secrétaire de séance

